

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

MERCREDI 5 AVRIL : 19H30, SALLE HENRI LASSON

### ORDRE DU JOUR

#### I / A – Rapport d'activités

##### 1- Les derniers vestiges du Patrimoine Architectural et Paysager du Centre-ville

##### 1-1- Les pavillons de charme du centre-ville

Il reste encore quelques pavillons de charme visibles de la gare du RER => avenue G. Péri et avenue P. Brossolette. Ces pavillons emblématiques de l'histoire de notre ville doivent être conservés. Nous attendons de la mairie qu'elle n'accorde aucun permis de démolir désormais dans cette zone.

##### Rue Gabriel Péri

- La maison du 44 (repérable par ses fenêtres murées) se détériore. La mairie refuse d'accorder un permis de démolir. L'affaire est toujours devant la justice.
- La maison située à gauche de celle-ci est en vente et nous demandons à la mairie la plus grande vigilance pour qu'elle soit conservée.



*Deux très beaux pavillons de charme : N° 46 à gauche (en vente) et à droite N° 44 avec très beau jardin et arbres de hautes tiges.*

- Pour « le petit manoir » situé au n°38, la mairie avait présenté un projet qui n'est pas conforme à ce qui se construit.



*Projet avec construction au centre en retrait*



*La construction bien plus imposante et pas en retrait*

Monsieur Brero, responsable de l'urbanisme à la mairie, affirme que pour « optimiser la rentabilité » il fallait construire à côté du n°38.

Nous déplorons l'apparition de verrues un peu partout, mais il y a tout de même un compromis avec la mairie qui essaye de tenir bon concernant les fronts bâtis des rues de l'Abbaye, G.Péri et P.Brossolette.

Sachez aussi que la mairie a préempté la villa de la famille Vasarely avenue P. Brossolette sur la parcelle arrière à droite du poste de police qui est en cours de construction. Le service de l'urbanisme assure que le pavillon ne sera pas démoli et nous espérons que cette parole sera tenue. Dossier à suivre...

L'ASPEA peut agir autant qu'elle le peut dès qu'elle a connaissance d'une opération immobilière à risque. Nous vous remercions d'alerter l'ASPEA via notre adresse mail quand vous constatez des projets de démolition ou de transformation touchant des pavillons de charme.

### **1-2- Quartier Jean Zay,**

Le constat est amer car la densité d'immeubles en cours de construction ne correspond pas à ce qui avait été présenté en mairie sur la maquette du projet.

Les constructions de certains immeubles se terminent et cela donne déjà un sentiment d'encaissement du fait de la forte proximité des immeubles entre eux et de leurs hauteurs. Notons qu'une partie du quartier Jean Zay (îlots A et B) est le long de la Rue La Fontaine derrière la résidence pour personnes âgées « La Chartraine » et se termine devant l'avenue Galliéni. Dans ces 2 îlots, comprenant aussi les maisons individuelles, les constructions ont commencé plus tardivement mais un rattrapage très net a été réalisé en quelques mois.

Selon la mairie, la livraison de l'ensemble du quartier est annoncée pour septembre 2024 et le groupe scolaire ainsi que la crèche accueilleront les enfants pour la rentrée 2024-2025.

### **1-3- Point sur la Manufacture de cires.**

La Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny a signé une promesse de vente au profit de AEGEFIM Promotion sur l'ensemble de la parcelle moins un bâtiment de 1704 qui sera cédé à Monsieur Lauriol. Le projet du promoteur est de détruire l'ensemble du site et de construire un ensemble immobilier avec parking souterrain. Le promoteur estime n'être tenu par aucune règle l'obligeant à conserver ces bâtiments.

AEGEFIM Promotion a repoussé d'un mois la date limite de signature de la vente qui aurait dû intervenir au plus tard fin mars. Notons que leur architecte est Dominique Hertenberger, 2 rue de la Roquette 75011 Paris.

Le promoteur a rencontré le Maire lundi 3 avril et selon le responsable du service de l'urbanisme, le projet n'est pas acté et nous avons encore le temps de proposer une alternative.

Si ce projet immobilier voyait le jour, il serait susceptible de créer un très grave préjudice écologique (sources d'eau souterraine notamment), esthétique et patrimonial.

Pour sauver la Manufacture, l'idée de l'Aspea est de trouver dans les semaines qui viennent, un ou plusieurs étudiants en master "Gestion de projet culturel" qui pourraient bâtir un projet. En parallèle, l'Aspea va relancer les tiers-lieux d'Ile-de-France pour avoir des informations quant au financement d'un éco-musée (voir notre plaquette de projet sur le site [www.aspea.fr](http://www.aspea.fr)) / boutiques : ciresTrudon/co-working/restaurant/etc.

#### **1-4- dissolution de l' Association « Atelier Musée du Pays d'Antony »**

Les responsables de l'AMPA ont réussi à collecter beaucoup de documents sur l'histoire d'Antony et leurs archives devraient normalement rejoindre le fond des archives de la ville. De notre côté, nous proposons à ses adhérents de nous rejoindre s'ils le souhaitent.

Leurs passions pour l'histoire d'Antony rejoint la notre axée sur la conservation de ce qui fait sens du point de vue historique et esthétique dans notre ville !

### **2- Protection de l'environnement, des arbres, de la biodiversité**

#### **2-1- nouvelle cour d'école (Collège Anne Franck)**

Pour ce collège rénové par le Département le constat est triste : imperméabilisation du sol de la cour de récréation - Il semble que la priorité n'est pas de tenir compte des conditions de vie à venir pour les élèves et les enseignants avec une chaleur de plus en plus présente sur notre territoire.

Nous demandons à la mairie de désimperméabiliser les cours d'écoles de son domaine de compétence (maternelle primaire), les places publiques, les places de parkings, certains trottoirs...Et de négocier en amont pour les espaces publics gérés par le Département !

Il semble néanmoins que la mairie ait entendu certains messages, dont les nôtres exprimés à maintes reprises lors de nos RDV avec Mr Le Maire puisqu' une politique en ce sens est affirmée dans le « Vivre à Antony » de Novembre 2022, page 19. En exemple dans ce « Vivre à Antony », la cour de la Maternelle du Noyer Doré désimperméabilisée avec des arbres et buissons plantés.

#### **2.2 Nouveau Quartier Jean ZAY**

Dans le projet les espaces verts seront peu étendus et l'imperméabilisation va dominer. Pourtant ce projet a curieusement obtenu un prix de 4 millions d'euros en sa qualité d'éco-quartier. Il nous semble que cet endroit aurait pu être qualifié d' Éco quartier avant bétonisation mais désormais, ce prix surprend !



*Avant travaux en 2022*



*Le même endroit Avril 2023*

Par conséquent, lors de notre prochain RDV en mairie, nous avons l'intention de demander au Maire qu'il nous dise d'une part, ce qui a motivé l'octroi de ce prix et d'autre part, quelles investissements sont prévus avec cet argent ?

Toujours concernant ce nouveau quartier Jean Zay, nous demanderons à nouveau comment la commune compte concilier le trafic routier qui va considérablement augmenter, avec les pistes cyclable et la préservation des arbres de hautes tiges.

Pour le moment aucune étude préalable n'a été réalisée car « *nous avons le temps d'ici septembre 2024* » dixit Mr le Maire.

Pour les arbres des rues de ce quartier le maire se veut rassurant et réaffirme ce qui a été écrit dans le journal du chantier à savoir « *tous les arbres seront préservés* » et il doit nous fournir le rapport phytosanitaire promis par la paysagiste du chantier.

\* Simultanément à la rédaction de ce CR nous apprenons que la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) a rendu son avis quant au projet de modification n° 6 du PLU Antony.

La MRAe recommande « ***de reprendre intégralement l'évaluation des nuisances et pollutions sonores, atmosphériques et de pollution des sols auxquelles seront exposées les nouvelles populations implantées dans ces zones densifiées du fait du projet de modification et d'arrêter des mesures d'évitement et de réduction permettant de s'assurer que l'implantation des logements permettra de respecter les valeurs guides de l'Organisation mondiale de la santé en matière de pollutions sonores et atmosphériques.*** »

## **2-2- Projet de renaturation de la Bièvre dans le Parc Heller**

Le projet de renaturation de la Bièvre dans le parc HELLER , porté par la Métropole du Grand Paris est acté et s'inscrit dans « *le plan d'actions visant à redonner vie à plusieurs cours d'eau du Val de Marne, de Paris et des Hauts de Seine* » et localement, la mairie aurait proposé à la Métropole un scénario qui « *concilie la préservation du patrimoine arboré du lieu et le maintien des milieux ouverts et des plaines ...* » (Extrait de « *Vivre à Antony* », janvier 2023, page 14).

Dans les faits nous déplorons ne pas avoir été informé en amont du projet. En effet, la consultation citoyenne organisée par la mairie au printemps 2022 en vue du réaménagement du parc a été choquante car trompeuse. Ce questionnaire ne présentait pas le projet de renaturation de la Bièvre mais seulement ses « à côté » à savoir l'aménagement du parc. Nous attendons de nos élus moins d'opacité. Nous attendons dans les futurs projets de questionnaires, que les avis des citoyens puissent s'exprimer à partir d'information étayées et d'arguments probants et que ces avis soient pris en compte !

Malgré les manquements sérieux à la transparence, la consultation « *Ensemble imaginons le Parc Heller* » a été primée aux Trophées interdépartementaux de l'innovation urbaine (Extrait de « *Vivre à Antony* », janvier 2023, page 15). Sans commentaire.

Désormais, notre inquiétude porte principalement sur le nombre d'arbre qui vont être abattus et sur la gestion de la qualité de l'eau...Lors d'une réunion en mairie avec le collectif du Parc Heller, il nous a été dit qu'une cinquantaine d'arbres allaient être coupés pour créer le lit de la Bièvre et il semble désormais que l'on soit plus proche d'une centaine d'arbres.

Toujours dans le « *Vivre à Antony* » de janvier 2023 page 14, il est dit qu'une foire aux questions va compléter le **site parc-heller.fr** et nous comptons demander quel sera l'impact du projet pour les arbres, la durée des travaux, l'entretien de la Bièvre...

Nous vous rappelons que l'ASPEA a dans un premier temps participé au « *Collectif du Parc Heller* » mais pour toutes les raisons évoquées précédemment, nous avons décidé lors de l'AG, de ne pas impliquer davantage l'ASPEA dans cette mobilisation collective.

Chacun est libre néanmoins de participer à titre personnel aux ateliers qui vont être organisés par la mairie au sujet du réaménagement du parc.

**2-3- Arbres en danger** : il nous faut rester vigilant et avoir des adhérents dans tous les quartiers pour alerter en cas de dommages causés aux arbres sans justification.

Citons par exemple des tailles sans soin d'alignement d'arbres qui amènent des maladies en raison des outils qui ne sont pas nettoyés entre les coupes.

- Une alerte a été lancée par l'ASPEA car le travail de taille annuelle a été mal effectué dans les rues pavillonnaires autour du futur quartier Jean Zay.
- Exemple aussi de la rue de Massy avec la chute d'un arbre et décision immédiate de la commune d'abattre sans discernement l'alignement de 25 arbres. Il a fallu l'intervention en urgence de notre association en la personne de notre présidente pour que la Mairie revienne sur sa décision de coupe radicale. Nous attendons un rapport phytosanitaire réalisé par un cabinet d'expertise sérieux suite à l'avis de Mr Louis Vallin (Association ARBRE) qui estime que l'expertise faite par « ARBRE ET AUDIT » pour les arbres de la ville est une expertise superficielle et générale. Selon cet expert il faut obtenir une expertise arbre par arbre avec notation de 1 à 5 et conclusion comme cela a été fait par PHYTOCONSEIL pour l'avenue de Sceaux. Cela coûte sans doute plus cher mais il est indispensable de faire ce travail pour sauvegarder le maximum d'arbres de hautes tiges dans notre ville.



*Alignement de peupliers rue de MASSY*

- L'état des arbres de hautes tiges du parc Bourdeau nous interpelle. Certains grands arbres proches de la résidence ont été mutilés et selon la mairie, ce ne sont pas des mutilations mais de simples « *tailles de cohabitation* » pour éviter que les arbres ne soient blessés (sic). Ainsi la municipalité aide certains promoteurs à être le moins gênés possible par les arbres dans la réalisation de leurs projets.
- Faute de ne pas avoir pu éviter les coupes sauvages qui ont mutilé ces arbres, nous allons demander à Mr le Maire de réclamer une compensation financière au promoteur PIERRE ETOILE, selon le barème voté au conseil municipal (**en 2<sup>ème</sup> PJ**)

Cet argent pourra servir à replanter quelques arbres dans ce parc de plus en plus abimé.

Mais au fait, à quoi sert ce barème qui n'est JAMAIS appliqué si ce n'est de ne représenter que de la poudre aux yeux ?

### **3- Problèmes liés au réchauffement climatique, pollution, bruit, aménagement des modes de circulation.**

#### **3-1 Pollution de l'air - Mesures effectuées par l'entreprise CAELI**

Actuellement sur l'application en ligne CAELI, la disponibilité des mesures des taux de pollution est limitée à 4 jours. Cela ne permet pas aux antoniens de connaître l'évolution des pollutions sur le long terme. L'ASPEA demande depuis un certain temps à la mairie que l'historique de toutes les données soit en accès libre depuis le début des premières mesures faites à Antony c'est-à-dire environ deux ans.

Le maire n'avait pas dit non à cette demande, mais sans non plus y répondre favorablement et surprise depuis quelques mois, le nombre de jours accessibles a été revu à la baisse c'est-à-dire 4 jours au lieu des 10 ou 15 auparavant. Sans doute les pollutions augmentent avec la densification de l'urbanisation, le chauffage au bois... et la mairie préfère ne pas rendre accessibles ces informations sans quoi pourquoi réduire cette accessibilité des données ?

Nous allons donc devoir réitérer cette demande d'accès aux données en open source !

#### **3-2 Résidence Parc Bourdeau**

Le nouveau passage entre la rue Mounié et le parc Bourdeau est actuellement fermé. Il s'agit pourtant d'une servitude prévue dans le projet immobilier et garantissant le libre passage dans la journée (à l'instar de l'Allée Louise).

Nous allons demander au Maire de faire respecter cette servitude par le syndic de copropriétés.

VOTE sur le rapport d'activités 2022 → à l'unanimité
--

### **I/B - BILAN FINANCIER .**

Constat : le nombre de nos adhérents est en augmentation constante mais il faut que nous nous fassions plus connaître pour que de nouveaux membres actifs nous rejoignent pour suivre différents projets dans différents quartiers Comme Jean Zay, Antonypôle, réaménagement du Parc Heller projets de pistes cyclables ...

Le tableau joint à la convocation reprend les données financières des 3 dernières années.

En 2022 l'ASPEA a quitté la Banque postale pour le Crédit mutuel. Les raisons sont liées aux montants des frais :

- de tenue de compte, qui seront à présent divisés par deux (de 120 € à 60 € par an, environ).

- de commission sur les cotisations réglées à partir du site ASPEA (le système Payasso du Crédit mutuel est moins onéreux que Paypal précédemment utilisé).

L'Assemblée Générale approuve sans réserve le bilan et les comptes présentés par le Trésorier à qui elle donne quitus pour sa gestion

→ Vote sur le rapport financier 2022 et quitus → à l'unanimité

## **I /C – POSTES A POURVOIR AU SEIN DU BUREAU**

**Secrétaire** : Nous avons un besoin URGENT d'un ou d'une volontaire pour :

- gérer les mails, le carnet d'adresses @, le fichier adhérents et le registre de l'association ;
- une fois par an archiver le PV de l'AG et au besoin le Récépissé de Déclaration de Modification du Bureau.

Madame Marie-Christine Cordoliani se porte volontaire pour ce poste et nous lui souhaitons la bienvenue.

Marie- Christine Cordoliani s'est portée candidate → vote à l'unanimité

**Gestionnaire de site web** : L'ASPEA travaille avec un professionnel responsable de la structure et de la maintenance de son site aspea.com. Mais ce n'est pas lui qui gère les éditions sur le site. Nous avons besoin de quelqu'un pour occuper ce poste qui consiste à animer le site par des publications d'articles, photos, documents, actualités, etc, en collaboration avec les membres du bureau et sur avis de la présidente.

**Actuellement pas de candidat – L'ASPEA sollicite tous ses membres pour diffuser l'information.**

### **Besoin de membres actifs dans le bureau :**

Très impliquée à l'ASPEA par sa participation et son engagement, nous avons le plaisir d'accueillir Madame Christine Gervais comme 4<sup>ème</sup> Vice Présidente en charge des questions environnementales.

Nous remercions aussi Eric Renaud, notre trésorier qui a dû gérer beaucoup de chose cette année pour pallier au manque de secrétaire et de gestionnaire du site internet ! Désormais puisque nous avons une secrétaire, il n'aura plus à aider la présidente dans cette gestion du secrétariat.

Vice présidente : Christine Gervais → vote à l'unanimité

Le bureau est donc ainsi composé :

Présidente : Hélène Merlet  
 Vice présidence : Christine Gervais  
 Magali Roy  
 Martine Prévot-Peigne  
 Thierry Lauriol  
 Secrétaire : Marie- Christine Cordoliani  
 Trésorier : Eric Renaud

## **I/D - PROJETS en cours**

**Nous préparons un FLYER pour recruter des adhérents** de différents quartiers d'Antony qui puissent participer à nos actions et aussi alerter sur les projets susceptibles de dégrader le cadre de vie et l'environnement. Nous aurons besoin de volontaires pour les distribuer et faire adhérer.

**Nous devons trouver un ou une volontaire parmi nos adhérents pour gérer le site internet ASPEA ( [www.aspea.fr](http://www.aspea.fr))**

Nous devons reprendre RDV avec Monsieur le Maire pour lui soumettre toutes les questions évoquées précédemment. Nous comptons aussi lui faire part de nos inquiétudes face à des choix de communication et de prises de décisions (\*) qui, à échelle locale, sont le plus souvent des manœuvres pour feindre un certain esprit de démocratie.

**Enfin, dès la rentrée prochaine, nous prévoyons d'organiser une réunion tous les 2 mois à l'Espace Vasarely** avec les membres du Bureau mais aussi **avec les adhérents ASPEA qui souhaitent participer à certaines réunions.**

Objectifs :

- ⇒ créer davantage de liens
- ⇒ faire vivre l'association dans un esprit de collégialité.

Vote sur les perspectives 2023 → à l'unanimité
--

## **22h30 POT DE FIN D'AG**

*(\*) des consultations citoyennes qui omettent de parler de l'essentiel des projets ( Parc Heller), des décrets votés et qui ne sont jamais appliqués ( pas de verbalisations des chauffeurs qui laissent tourner leur moteur en stationnement ( PJ 2) , pas d'application du barème de la valeur de l'arbre quand des promoteurs ou autres mutilent et mettent en danger la survie des arbres à plus ou moins long terme...)*